

COMMUNE DE COURVIERES
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 avril 2026
PROCES-VERBAL

Lieu : Mairie de Courvières

Heure de convocation : 19 heures

Président : Yannick FABRE

Secrétaire : Marion SZCZEPANSKI

Membres présents : Yannick FABRE, Christophe GRESSET, Blenda MATEUS, Denis CLÉMENT, Marie-Josèphe KOVACIC-PANIER, Brigitte GUICHON, Cyril GROBON, Damien BACQUET, Damien SCUDELLER, Marion SZCZEPANSKI, Pauline REGNAUD

Membres ayant participé au vote : 11

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du 26/02/2026
2. Vote des taxes
3. Arrêtés de délégation aux Adjointes
4. Délibération indemnités des élus
5. Pouvoir consenties au Maire par le Conseil municipal
6. Vote des Comptes Financiers Uniques 2025
7. Vote des budgets 2026
8. Fongibilité des crédits en M57 pour l'année 2026
9. Affectation de résultats
10. Questions diverses

1. Approbation du compte-rendu du conseil du 26 février 2026

3 pour et 8 abstentions, les nouveaux élus n'étant pas présents lors de cette séance se sont abstenus.

2. Vote des taxes

Proposition de maintenir les 3 taxes aux taux actuels :

Taxe foncière (bâti) : 30,08 %

Taxe foncière non bâti : 18,83 %

Taxe d'habitation : 15,43 %

La délibération est acceptée à l'unanimité (Délibération N°1 27 04 2026)

3. Arrêtés de délégations aux adjoints

Il est proposé de donner aux 3 adjoints élus les délégations suivantes :

- Christophe Gresset (1er adjoint) : délégation pour la compétence budget avec délégation de signature
- Blenda Mateus (2ème adjointe) : délégation pour la compétence école avec délégation de signature
- Denis Clément (3ème adjoint) : délégation pour la compétence urbanisme avec délégation de signature

Vote : 11 pour

4. Délibération indemnités des élus.

Il est proposé de fixer l'indemnité des élus au taux suivants :

Maire : 28,1 % de l'indice brut terminal

Adjoints : 10,89 % de l'indice brut terminal

La délibération est acceptée à l'unanimité (Délibération N°2 27 04 2026)

5. Délibération Pouvoirs consentis au maire par le Conseil Municipal

Il est rappelé que l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT) permet au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre des compétences qui sont les siennes, afin d'éviter d'avoir à réunir le conseil pour délibérer dans les matières déléguées, en permettant de la sorte des prises de décision rapides par l'exécutif municipal.

La délibération est acceptée à l'unanimité (Délibération N°3 27 04 2026)

6. Vote des comptes financiers uniques.

Le maire quitte la salle pour le vote. Présentation par M. Gresset 1er adjoint.

- Budget Communal :

Dépenses de fonctionnement	:	295 813.81 €
Recettes de fonctionnement	:	304 143.68 €
Dépenses d'investissement	:	132 365.81 €
Recettes d'investissement	:	121 376.38 €

(Délibération n°4 / 27 04 2026)

- Budget Bois :

Dépenses de fonctionnement	:	45 158.28 €
Recettes de fonctionnement	:	173 448.06 €
Dépenses d'investissement	:	- €
Recettes d'investissement	:	- €

(Délibération n°5 / 27 04 2026)

- Budget Lotissement :

Dépenses de fonctionnement	:	165 846.00 €
Recettes de fonctionnement	:	197 985.42 €
Dépenses d'investissement	:	294 025.78 €
Recettes d'investissement	:	158 070.00 €

(Délibération n°6 / 27 04 2026)

7. Votes des budgets 2026

- Budget Communal :

Dépenses de fonctionnement	:	514 930.86 €
Recettes de fonctionnement	:	514 930.86 €
Dépenses d'investissement	:	188 098.43 €
Recettes d'investissement	:	277 163.43 €.

(Délibération N° DCM 7/ 27 04 2026)

- Budget Bois :

Dépenses de fonctionnement	:	271 559.10 €
Recettes de fonctionnement	:	342 654.41 €
Dépenses d'investissement	:	10 000.00 €
Recettes d'investissement	:	10 000.00 €

(Délibération N° DCM 8/ 27 04 2026)

- Budget Lotissement :

Dépenses de fonctionnement	:	270 208.59 €
Recettes de fonctionnement	:	270 208.59 €
Dépenses d'investissement	:	228 051.56 €
Recettes d'investissement	:	228 051.56 €

(Délibération N° DCM 9/ 27 04 2026)

Les délibérations sont acceptées à l'unanimité

Le budget chaufferie sera ouvert et voté lors d'un prochain conseil à réception des premières factures.

8. Délibération Fongibilité des crédits M57 pour l'année 2026.

En adoptant le référentiel M57, les entités publiques locales peuvent bénéficier de nouvelles mesures d'assouplissement sur le plan budgétaire, notamment en matière de fongibilité des crédits. En effet, les assemblées délibérantes peuvent désormais déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à procéder des virements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section
(Délibération N° DCM 10/ 27 04 2026)

9. Affectation de résultats

- Budget Communal :

Fonctionnement	:	136 235.19 €
Investissement	:	- 81 963.43 €
1068	:	81 963.43 €

- Budget Bois :

Fonctionnement	:	222 654.41 €
Investissement	:	- €

- Budget Lotissement :

Fonctionnement	:	- 32 157.03 €
Investissement	:	- 114 025.78 €

10. Délibération Amortissement Investissement caserne de Frasne.

La commune a participé financièrement aux travaux de la caserne de Frasne pour un montant de 2 204,84 €. Cette participation constitue une subvention d'équipement et doit faire l'objet d'un amortissement. La durée est généralement fixée à 5 ans. Monsieur le Maire propose d'amortir cette dépense sur une seule année. La délibération est acceptée à l'unanimité (Délibération N°11/ 27 04 2026)

11. Accompagnement transport scolaire

Suite à l'interpellation de certaines familles, une solution a été trouvée pour l'accompagnement des élèves de GS qui reviennent de Boujailles le midi et le soir. C'est Mme Saulnier qui assurera cet accompagnement jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Délibération du conseil pour l'embauche de Mme Saulnier pour un contrat d'accompagnement dans le bus à hauteur de 80 minutes hebdomadaire pendant 11 semaines jusqu'aux vacances scolaires.

La délibération est acceptée à l'unanimité (Délibération N°12/ 27 04 2026)

12. Délibération Subvention Familles Rurales

L'association Familles Rurales qui gère le périscolaire pour les communes de Boujailles et Courvières sollicite une participation de 18 380,45 € pour son budget 2026. La délibération est acceptée à l'unanimité (Délibération N°13/ 27 04 2026)

13. ONF - Travaux sylvicoles :

Suite à la rencontre avec M. Jacquot (garde ONF) et sa proposition de travaux, le conseil municipal décide de réaliser les travaux suivants et de confier la réalisation de ces travaux aux ouvriers ONF.

Intervention en futaie irrégulière dans la parcelle 10

Travaux de maintenance : parcelles 24, 25, 26, 31 et 32

Travaux de dégagement : parcelle 17

La délibération est acceptée à l'unanimité (Délibération N°14/ 27 04 2026)

14. Questions diverses :

- Point sur les contrats copieurs

Une facture de 29 704 € provenant de la société SIGEC est parvenue en mairie correspondant à une résiliation anticipée du contrat liant la mairie à cette société. Une partie de cette somme est couverte par un remboursement partiel trimestriel du nouveau prestataire KOESIO

Un rendez-vous a été fixé avec ce nouveau prestataire afin de faire le point sur cette situation

- Bâtiments

- Chaufferie bois

Suite à la rencontre avec M. Gleize, chargé de mission du SYDED, la municipalité a souhaité revoir toutes les possibilités d'installation de la chaufferie.

Deux solutions sont étudiées : installation de la chaufferie dans le sous-sol de l'école ou dans la chaufferie dans la mairie. Après l'étude des avantages et des inconvénients des deux possibilités. Le choix est soumis au vote.

Vote : 8 pour l'installation dans la mairie, 2 pour l'installation à l'école, 1 abstention

Monsieur le Maire va reprendre contact avec le SYDED et la société PLANAIR pour revoir l'étude et pouvoir lancer l'appel d'offre.

- Locations logement mairie, grand logement école

Les locataires du logement au-dessus de la mairie ont quitté le logement le 10 avril. La commune recherche de nouveaux locataires pour ce logement.

Les locataires du grand logement au-dessus de l'école ont posé leur préavis pour un départ le 14 juillet. La commission bâtiment va visiter l'appartement afin de prévoir d'éventuels travaux avant la remise en location

- Maison rue de Cuvier

Une rencontre a eu lieu avec Habitat 25 pour faire le point sur ce dossier de réhabilitation du bâtiment.

Le conseil municipal ne souhaite pas valider le projet prévu, à savoir la signature d'un bail emphytéotique de 50 ans avec une participation de la commune à hauteur de 110 000 €.

Deux possibilités sont envisagées à ce stade : suppression de la participation communale au projet porté par Habitat 25 ou la reprise du dossier par la commune pour la réhabilitation du bâtiment en logements.

Un comparatif financier de ces 2 possibilités est attendu avant la prise de décision.

- Alambic municipal

Le déplacement de l'alambic municipal est suspendu dans l'attente d'un chiffrage des travaux restant à réaliser : installation de l'électricité, de l'eau et du conduit de cheminée, mise hors gel du local et déplacement de l'alambic.

- Centre d'accueil

Différents travaux d'électricité vont être réalisés pour se mettre en conformité avec les préconisations du rapport APAVE. Montant des travaux 513,95 € HT réalisés par la société GROBELEC.

Urbanisme

Parcelles lotissement des frênes

La société Haut Doubs créer bâtir a informé la municipalité de son souhait de se retirer de la vente et de l'aménagement des parcelles restantes dans le lotissement.

La municipalité va donc étudier les différentes possibilités sur ce dossier : trouver un nouveau promoteur ou aménager les dernières parcelles.

Ecole et périscolaire

- Travaux école

Suite au changement des fenêtres, il est nécessaire de reprendre les murs détériorés.

L'artisan qui devait intervenir n'étant pas disponible avant l'automne, la municipalité a décidé de faire appel à un autre prestataire. C'est la société JT Services qui interviendra durant les vacances d'été. Le coût de ces travaux s'élève à 3 295,88 HT

Voirie

- Travaux voirie

Les trous de la route de la Gaudine et la rue de Cuvier ont été bouchés.

Le regard d'eau pluviale route de Salins doit être réparé.

Suite à l'étude des devis, c'est la société Dole Paysage qui est choisi pour un montant de 2 700 € HT.

La commission voirie va se réunir pour faire un état des lieux de la voirie communale ;

- Vitesse de circulation dans le village

Plusieurs plaintes ont été transmises au conseil municipal concernant la vitesse de circulation dans le village, notamment près des lieux fréquentés par les enfants ou les voies qui ont une largeur réduite (chemin du Paru, rue des Frênes)

Un rappel sera fait dans le bulletin municipal et un changement de comportement est attendu. Si ces agissements persistent, la municipalité devra prendre des mesures contraignantes pour tous afin de sécuriser ces lieux.

Espaces verts

- Entretien des espaces verts

Il est décidé de confier la tonte de la pelouse (7 360 € HT) et le nettoyage des trottoirs (2 495 € HT) à la société DOLE PAYSAGE.

La société ROBERT JARDINS est choisie pour la taille des arbres pour un montant de 5 530 € HT.

- Fleurissement

Les plantes ont été commandées à « Le jardin en fleur » à Aubonne.

Les plantations seront réalisées par les conseillers municipaux.

Les habitants souhaitant participer aux plantations seront les bienvenus.

Ces plantations sont fixées au samedi 30 mai, le matin.

Fêtes et Cérémonie

- Cérémonie du 8 mai

Elle se tiendra à 11h au monument au mort.

Le verre de l'amitié sera offert par la municipalité « Chez Den's »

- Fête des mères

Le centre d'accueil ayant été loué aux dates pouvant correspondre à la fête des mères, la municipalité offre cette année aux mamans de Courvières le spectacle des Etoiles Noires le samedi 30 mai à Pontarlier. Le spectacle sera précédé d'un apéritif chez Den's. Le transport se fera en bus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15

Le Président de séance,

Yannick FABRE



Le Secrétaire de séance,

Marion SZCZEPANSKI

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Szczepanski", with a long horizontal line extending to the right.